

Baie-du-Febvre

AUD6212-07-00

ÉCOTOURISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Par

Gaétane Tardif, consultante
Ministère de l'Environnement et de la Faune

Dans la région du lac Saint-Pierre, on a démontré qu'il est possible de concilier la protection des milieux humides, le maintien de l'agriculture et le développement de l'écotourisme. Et ceci au profit des collectivités locales et régionales qui bénéficient des retombées économiques découlant du maintien et de la mise en valeur des habitats fauniques.

Le lac Saint-Pierre est, en fait, la section du fleuve Saint-Laurent comprise entre Sorel et Trois-Rivières et qui couvre environ 480 kilomètres carrés. On y retrouve un archipel d'une centaine d'îles, plusieurs baies très étendues et un milieu lacustre de grande superficie. La région compte au-delà de 170 000 habitants, regroupés dans 37 municipalités locales et cinq MRC.

Sur le plan faunique, c'est la vaste étendue de sa plaine d'inondation qui caractérise la région du lac Saint-Pierre. En effet, au moment de la crue printanière, les eaux débordent du lit du fleuve et submergent 7 000 hectares de terres. Plus de 350 000 oies, bernaches et canards barboteurs s'y arrêtent chaque printemps pour se reposer et reconstituer les réserves nécessaires à leur migration.

En fait, la plaine d'inondation du lac Saint-Pierre constitue la plus importante halte migratoire printanière de tout le fleuve Saint-Laurent. Le pôle Baie-du-Febvre-Nicolet-Sud est d'ailleurs un secteur reconnu pour l'observation et l'interprétation des oiseaux migrateurs. Depuis quelques années, c'est également au regard des nombreuses interventions visant le développement durable de ses potentiels fauniques et écotouristiques que cette région s'est distinguée.

La concertation, une étape essentielle

En plus de leur valeur faunique reconnue, les terres bordant le lac Saint-Pierre possèdent un potentiel agricole très important.

La cohabitation des agriculteurs et des organismes voués à la conservation et à la mise en valeur de la faune ne s'est pas toujours faite sans heurts. En effet, au début des années quatre-vingt, d'importants projets visaient l'assèchement des terres de la région par la construction de digues, afin de favoriser une culture hâtive des terres agricoles. L'endiguement des terres aurait cependant perturbé la reproduction de plusieurs espèces de poissons et d'invertébrés, en plus de diminuer la qualité de la halte migratoire pour la sauvagine.

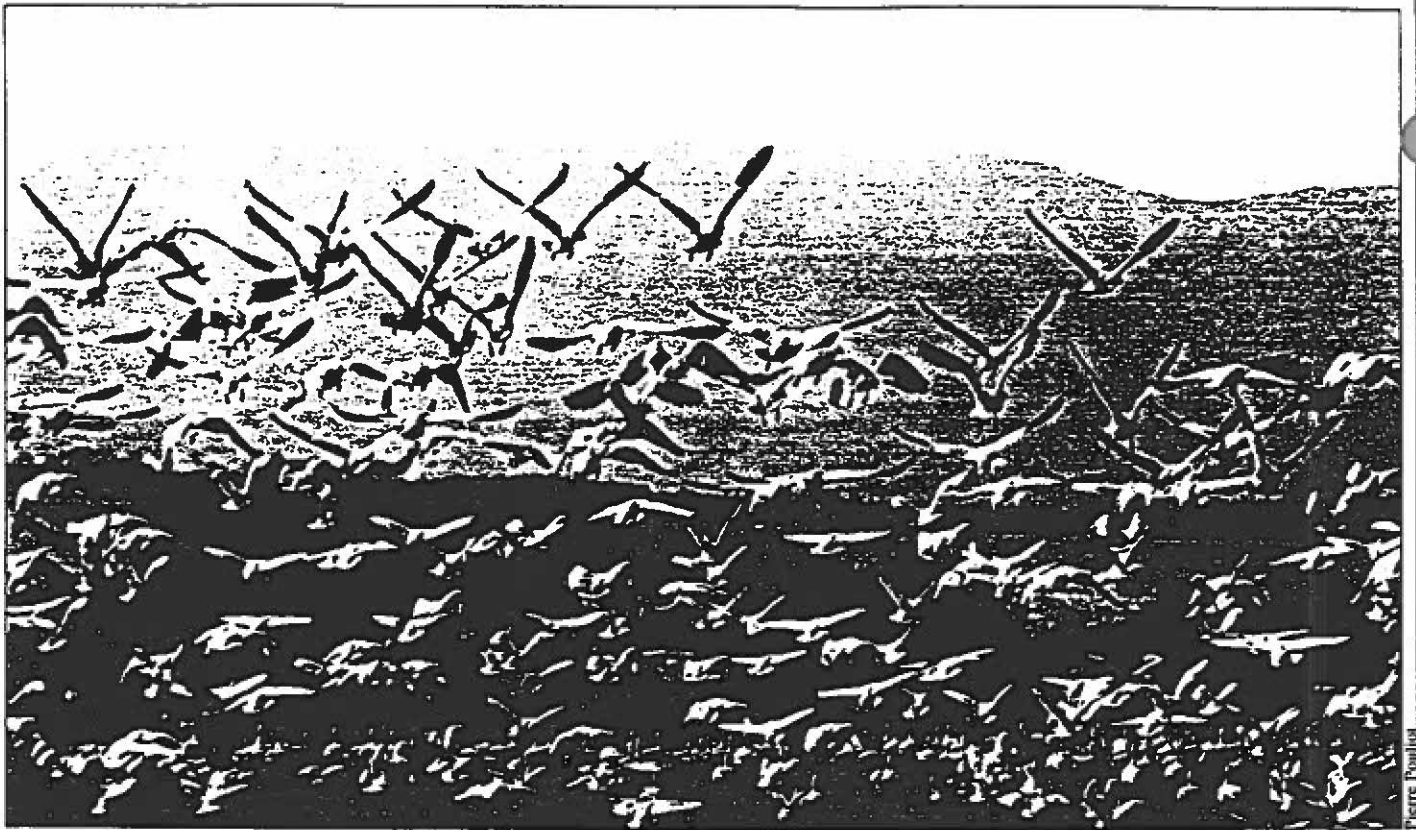
« C'est au terme d'une longue démarche de concertation qu'il a été possible de concilier les besoins des agriculteurs et des amateurs de faune », relate M. Claude Biron, maire de la municipalité de Baie-du-Febvre. « Il ne faut pas hésiter à investir le temps et les efforts nécessaires à la recherche d'une solution acceptable pour tous. À Baie-du-Febvre, nous bénéficions maintenant de l'adhésion quasi

unanime de la collectivité aux objectifs de conservation et de mise en valeur de la plaine inondable ».

Un outil de planification régionale

En plus des municipalités régionales et locales et de leur population, plusieurs ministères et organismes provinciaux et fédéraux ont pris part à la consultation de même que les organismes locaux engagés dans le domaine de la protection de la faune, de la promotion du tourisme et du développement économique. Au terme de la démarche, le ministère de l'Environnement et de la Faune a produit, en 1985, un plan directeur pour la conservation et la mise en valeur de la région du lac Saint-Pierre.

À l'échelle régionale, le plan directeur a servi de cadre de référence pour la confection des schémas d'aménagement des MRC. « Le schéma d'aménagement attribue maintenant à l'ensemble de la plaine inondable le statut de zone agricole récréative », explique M^{me} France Delisle, aménagiste à la MRC de Nicolet-Yamaska. À l'échelle locale, le schéma a orienté le développement de plans sectoriels cohérents avec les orientations globales retenues.



Pierre Duvallier

Préserver le « capital nature » de la région

Sur la rive sud du lac Saint-Pierre, dans les municipalités de Baie-du-Febvre et de Nicolet-Sud, deux projets visant la protection, l'aménagement et la mise en valeur des habitats de la sauvagine et du poisson sont en voie d'être complétés. Le ministère de l'Environnement et de la Faune coordonne leur réalisation, en partenariat avec les organismes locaux. Ces projets, qui nécessiteront un investissement de 2,8 millions de dollars, sont réalisés avec le soutien financier des partenaires du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) qui sont, notamment, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, la Fondation de la faune du Québec, Habitat faunique Canada, Canards Illimités et le Service canadien de la faune.

Grâce à cette aide financière, la Société d'aménagement récréatif pour la conservation de l'environnement du lac Saint-Pierre (SARCEL) a procédé à l'acquisition de 560 hectares de terres humides dont 315 hectares ont été aménagés en halte migratoire et en marais permanents par Canards Illimités.

Un autre projet a été amorcé par la Société de mise en valeur de la commune (SOMICO), en collaboration avec la Fédération québécoise de la faune et la Fondation héritage faune. Cet organisme a loué pour 21 ans la majeure partie de la Commune de Baie-du-Febvre, soit 330 hectares, pour protéger et améliorer un habitat jugé essentiel pour la sauvagine et la faune aquatique. Ce territoire a aussi été aménagé par Canards Illimités.

Pour maintenir une agriculture compatible avec la présence de la faune, on procède maintenant à des endiguements permettant le maintien d'un niveau d'eau optimal pour la sauvagine, tout en contrôlant son accès aux cultures céréalières. Puis, lorsque les oiseaux ont quitté le secteur, l'eau est pompée à l'extérieur des digues et les agriculteurs peuvent entreprendre la culture de leurs terres. Ces aménagements ont amélioré, dans plusieurs cas, la productivité des terres agricoles.

... et le faire découvrir aux visiteurs

Dans le but de favoriser, chez le visiteur, la connaissance et l'appréciation du

« capital nature » de Baie-du-Febvre, la construction d'un centre d'interprétation a été complétée en 1994.

La municipalité a assumé près de 25 % des coûts du projet. Une souscription locale a permis de recueillir au-delà de 30 000 dollars, alors que l'organisme SARCEL a investi 10 000 dollars. De nombreux partenaires, dont la Fondation de la faune du Québec, Canards Illimités et le ministère de l'Environnement et de la Faune ont complété le financement du projet.

Le centre d'interprétation est maintenant géré par un conseil d'administration formé de représentants de tous les milieux. « La population de Baie-du-Febvre est très fière du centre d'interprétation. À preuve, au plus fort de la saison printanière, ce sont quelque 125 bénévoles, sur une population de 1 200 personnes, qui participent à l'accueil et à l'animation du centre », explique Roland Benoît, président de la Corporation de développement économique.

Le plan de mise en valeur prévoit aussi la création de sentiers d'interprétation, de tours d'observation ainsi que de stationnements.



Une fréquentation et des retombées croissantes

En 1990, une enquête menée par le département des Sciences du loisir de l'Université du Québec à Trois-Rivières et le ministère de l'Environnement et de la Faune auprès des observateurs d'oiseaux migrateurs à Baie-du-Febvre a permis de connaître les caractéristiques de cette clientèle et d'évaluer le potentiel des retombées économiques liées à la protection et à la mise en valeur fauniques.

Selon le professeur-chercheur André Barabé, responsable de cette étude, 25 000 visiteurs avaient fréquenté Baie-du-Febvre, au printemps 1990, pour y observer les oiseaux migrateurs. Les caractéristiques de cette clientèle correspondaient aux tendances généralement constatées chez les observateurs d'oiseaux, puisqu'il s'agissait d'une clientèle d'âge mûr, fortement scolarisée, bénéficiant d'un revenu familial brut supérieur à la moyenne nationale.

De plus, il est apparu que 89,3 % des participants à l'étude avaient entrepris une excursion ou un voyage spécifiquement pour voir, photographier ou étudier les oiseaux migrateurs à Baie-du-Febvre. Une proportion de 37 % habitait Montréal ou les régions administratives périphériques.

L'étude a également évalué les retombées économiques de cet afflux de visiteurs. Au total, entre le lieu de départ et d'arrivée, les visiteurs avaient déboursé près de deux millions de dollars, soit 1 021 760 dollars en achat de biens durables et 968 090 dollars en achat de biens et services directement associés à l'activité. Les dépenses des visiteurs équivalaient à 37 emplois permanents, commandant une rémunération totale de



896 000 dollars. Les retombées découlant de la notoriété de Baie-du-Febvre pour l'observation ornithologique dépassaient donc largement les limites de la localité.

Cinq ans plus tard, en 1995, on évaluait à 80 000 le nombre de visiteurs, ce qui représentait un accroissement de 55 000 visiteurs. Les retombées découlant de la fréquentation du site sont appelées à croître encore, puisque la communauté locale structure chaque année davantage son offre écotouristique.

Il va sans dire que la construction du centre d'interprétation et des abris pour l'observation a grandement contribué à augmenter la durée du séjour des visiteurs. De plus, depuis trois ans, les grandes migrations de la sauvagine sont devenues le prétexte de l'événement « Regard sur l'oie blanche », dont l'activité principale consiste en une exposition d'art animalier à laquelle participent des artistes de notoriété locale, régionale et nationale.

L'élaboration d'une programmation annuelle incluant la pêche blanche, en hiver, ainsi que la chasse contrôlée, à l'automne, a permis d'allonger la saison touristique. Sur le plan de la restauration, une « table régionale » a été élaborée, basée sur les produits de la région.

« La Corporation de développement économique de Baie-du-Febvre a également encadré la mise sur pied d'un réseau d'hébergement en milieu familial », poursuit son président, M. Roland Benoit. Ce réseau, implanté depuis trois ans, possède une capacité d'une quarantaine de chambres et regroupe une vingtaine de propriétaires locaux.

Selon le maire Claude Biron, la municipalité de Baie-du-Febvre a investi près de 240 000 dollars dans ce projet écotouristique

depuis cinq ans. « Nos investissements commencent maintenant à produire des retombées tangibles. Notre nouvel objectif consistera à promouvoir une meilleure intégration des équipements touristiques existant à l'échelle régionale ainsi qu'à favoriser la mise en place de nouveaux équipements, dans le but d'inciter les visiteurs à prolonger encore davantage leur séjour dans la région ».

Créer de la richesse

L'expérience de Baie-du-Febvre illustre de façon éloquente le potentiel de l'écotourisme pour diversifier les sources de revenus des populations locales.

Les interventions de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques, en plus de contribuer à la préservation de la diversité des espèces et des écosystèmes, permettent aux visiteurs de vivre une expérience d'observation et d'interprétation de qualité, tout en maximisant les retombées économiques auprès des collectivités locales et régionales. ■

Bibliographie

BARABÉ, André, BOURGEOIS, Jean-Claude et TRUDEL, René, « Dans la vallée du fleuve Saint-Laurent. L'écotourisme au lac Saint-Pierre », dans *Écodécision*, hiver 1995, p. 91 à 94.

BARABÉ, André, *Sondage auprès des visiteurs fréquentant les sites d'observation des oiseaux migrateurs à Baie-du-Febvre*, projet conjoint MLCP et UQTR, Trois-Rivières, 1991, 75 p. et annexes.